



Puis-je déposer une plainte contre un mineur? Violences physiques et verbales

Par **Maelie415**, le **08/03/2020 à 18:04**

Bonjour, je suis moi même mineure et j'aimerais savoir si je pouvais et si c'etait nécessaire de déposer une plainte contre les violences physiques et verbales de mon ex-petit ami mineur, faits datant d'y a 3ans.

Quelqu'un pourrait-il me conseiller ? merci

Par **Visiteur**, le **08/03/2020 à 18:42**

Bonjour

Datant d'il y a 3 ans, quelle preuve avez vous aujourd'hui ? Constat médical ?

Si cela était rendu nécessaire, par exemple par une récidive, bien sur que vous pouvez déposer plainte.

Par **Maelie415**, le **08/03/2020 à 19:00**

Merci d'avoir répondu à mon message.

Non pas de constat médicale. Je dispose de témoins mineurs et des SMS de mon ex
AFFIRMANT QU IL ME DONNER DES COUPS

Par **Visiteur**, le **08/03/2020 à 19:26**

Je crains qu'une plainte ne soit pas possible en l'état, mais qui ne tente rien...

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1567>

Vous verrez !

Par **Maelie415**, le **08/03/2020** à **21:00**

D'accord je vois. Pourquoi ce ne serai pas possible?